



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

05.06.2026

Titre du projet du marché:

Ville de Nyon - Prolongement de l'émissaire de la sortie de la STEP de Nyon

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#38365

N° de la publication SIMAP:

#38365-01

Date de publication SIMAP:

05.06.2026

Adjudicateur:

Service des infrastructures

Jean-Paul Parisi

Chemin du Bochet 10

1260 Nyon

Organisateur:

short-ing sàrl

rue des sous-riex 5

1097 riex

Gregory Sutter - sutter@short-ing.ch

+41.79.347.26.69

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 27.06.2026

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 18.06.2026

Rendu documents:

Jusqu'au 07.08.2026, à 12:00, sur simap. Une offre papier non-obligatoire peut parvenir à l'adresse suivante : Ville de Nyon, Service des infrastructures, à l'att. de Jean-Paul Parisi, Chemin du Bochet 10, 1260 Nyon.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71300000 Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

La Ville de Nyon projette le remplacement et le prolongement de l'émissaire sous-lacustre de sortie de sa STEP. En regard de la norme SIA 103, les prestations sont effectuées ou le seront d'ici le début du mandat, jusqu'à la phase 41. Le présent appel d'offres porte sur les phases 51 à 53, soit la réalisation du projet.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

M. Ludovic Kolaczek - Ville de Nyon - Adjoint au chef de service

M. Jean-Marc Favre - Ville de Nyon - Adjoint au chef de service

M. Jean-Paul Parisi - Ville de Nyon - Secteur assainissement

M. Gregory Sutter - BAMO - responsable de la procédure (sans droit de vote) - short-ing

Conditions de participation:

- Remise des offres: L'offre doit être déposée sur la plateforme www.simap.ch avant le 07.08.2026 - 12:00.

- Présentation de l'offre et documents à remettre: Cahier des charges ; Annexe au cahier des charges ; Annexe Q1 ; Annexe P1 ; Annexe P6 ; Annexe P7

- Recevabilité de l'offre: L'adjudicateur ne prendra en considération que les offres qui respectent les conditions de participation, à savoir les offres qui : sont arrivées signées et datées dans le délai imposé, dans la forme et à l'adresse fixée - téléversées sur www.simap.ch ; sont accompagnées des attestations, preuves et documents demandés par l'adjudicateur ; sont présentées dans la langue exigée par l'adjudicateur ; sont remplies selon les indications de l'adjudicateur.

- Inscription et demande du dossier d'appel d'offres: Le dossier est uniquement téléchargeable sur le site internet www.simap.ch et ne peut pas être demandé par courrier postal ou par une autre voie électronique.

- Emolument: Aucun émolument n'est perçu pour la mise à disposition des documents d'appel d'offres.

- Motif d'exclusion: Outre les motifs de non-recevabilité de son offre et s'il n'a pas été exclu de la procédure suite à la vérification des éléments ci-dessus, un candidat sera exclu de la procédure s'il trompe ou cherche à tromper intentionnellement l'adjudicateur en déposant des documents faux ou erronés, en fournissant des informations caduques ou mensongères, en proposant des preuves falsifiées ou non certifiées officiellement et s'il a modifié les bases d'un document remis via un support électronique (clef USB, CD-Rom, site internet, etc.) ou sous forme papier.

- Conflit d'intérêt et récusation: Le soumissionnaire annonce à l'adjudicateur, dès qu'il a connaissance d'un potentiel conflit d'intérêt, mais au plus tard lors du dépôt de son offre, s'il se trouve en conflit d'intérêt avec un des membres du comité d'évaluation des offres.

- Incompatibilité de participation/préimplication: Toute personne (par définition l'expert, le bureau ou l'entreprise), qui a participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ainsi qu'aux démarches d'aide à la décision et à l'élaboration des documents d'appel d'offres, ne peut pas participer à celle-ci comme soumissionnaire.

- Association ou groupement de mandataire: La sous-traitance n'est pas autorisée. Le cas échéant et sur décision du Maître de l'ouvrage, elle peut aboutir à la fin anticipée du contrat.

- Langue officielle de la procédure pour l'exécution du marché: La langue officielle acceptée pendant la durée de la procédure, pour toute information, documentation, audition et échanges de courrier, est le français.

- Devise monétaire applicable: La devise monétaire officielle acceptée pendant la durée de la procédure et pour l'exécution du marché est le Franc suisse (CHF).

- Propriété et confidentialité des documents: Les documents qui sont remis par l'adjudicateur aux soumissionnaires restent confidentiels pour la durée de la procédure jusqu'à et y compris l'extinction complète de toute voie de recours. Ils demeurent la propriété de l'adjudicateur. Tous les documents déposés par le soumissionnaire dans le cadre de son offre, sont de la propriété exclusive de l'adjudicateur. Lors du dépôt de son offre, il appartient au soumissionnaire d'indiquer les pièces qu'il considère comme confidentielles.

- Validité de l'offre: La durée de validité de l'offre est d'au minimum 6 mois, à compter de la date du dépôt de l'offre.

- Indemnisation: L'élaboration d'une offre ne donne droit à aucune indemnité.

- Marché divisé en lots: L'adjudicateur n'a pas divisé le marché en lots.

- Taxe sur la valeur ajoutée: En l'absence de toute information, le montant de l'offre est considéré toutes taxes comprises (TTC).

Critères d'aptitude:

- Le candidat doit justifier d'au moins une référence de projet de réalisation d'une conduite sous-lacustre, d'un montant des travaux égal ou supérieur à 1 Million CHF, réalisée en Suisse et menée des phases 51 à 53 (selon la SIA 103) ;
- Le candidat doit proposer un-e chef-fe de projet principal d'au moins 10 ans d'expérience avec une référence de projet avec un rôle comparable ;
- En regard du critère 2.2 « Ressources attribuées », un nombre d'heures inférieur au 50% du minimum admissible ou un nombre d'heures supérieur au 75% du maximum admissible est éliminatoire, l'offre sera écartée de l'évaluation.

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix (méthode T200) - Pondération 40%
2. Organisation pour l'exécution du marché - Pondération 30%
- 2.1 Références et disponibilité des personnes clés : - Chef-fe de projet principal, - Chef-fe de projet DLT- 15%
- 2.2 Ressources attribuées (somme des heures du mandat) - 10%
- 2.3 Tableau de répartition des heures par personne et par phase/tâche - 5%
3. Qualités techniques de l'offre - Pondération 5%
4. Organisation de base du candidat - Pondération 5%
- 4.1 Organisation qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client.
- 4.2 Contribution du candidat ou soumissionnaire au développement durable.
5. Références du candidat - Pondération 20%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la propriété de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. L'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'absence d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes